



Commission pour le respect des obligations et engagements des Etats membres du Conseil de l'Europe (Commission de suivi)

Déclaration du 20 octobre 2021

des corapporteurs de l'APCE pour le respect des obligations et engagements de la République de Moldova Inese Lībiņa-Egnere (Lettonie, PPE/DC) et Pierre-Alain Fridez (Suisse, SOC)

Les rapporteurs de l'APCE se félicitent de l'action déterminée des autorités moldaves pour réformer le système judiciaire et lutter contre la corruption tout en appelant au respect des normes européennes

Au terme de leur visite d'information en République de Moldova du 12 au 15 octobre 2021, les corapporteurs de suivi de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) Inese Lībiņa-Egnere (Lettonie, PPE/DC) et Pierre-Alain Fridez (Suisse, SOC) ont salué la détermination des autorités moldaves à réformer le système judiciaire et à lutter contre la corruption de manière prioritaire: "Lors des élections législatives anticipées de juillet 2021, les électeurs et électrices ont exprimé un choix clair en faveur de l'éradication de la corruption et de la mise en place d'institutions étatiques performantes et transparentes, capables de fonctionner pour le bénéfice de tous et toutes. Il existe une dynamique de changement ; les autorités affichent une volonté forte et déterminée de répondre aux préoccupations en suspens et aux attentes élevées de la population. Leurs efforts visant à garantir davantage de démocratie, d'État de droit et de droits humains doivent être pleinement soutenus, compte tenu des défis considérables auxquels les autorités sont confrontées, notamment le rétablissement de l'indépendance du système judiciaire, et qui doivent être relevés dans le contexte de la lutte contre la pandémie et des préoccupations socio-économiques qui affectent le niveau de vie de la population. »

Les rapporteurs ont reconnu les mesures importantes qui ont été prises dans le domaine de la justice: "Nous nous félicitons de l'adoption tant attendue des amendements constitutionnels qui avaient, au cours des derniers mois, fait l'objet d'un accord de tous les grands partis politiques, afin de dépolitiser le système judiciaire. Nous avons noté que l'adoption d'amendements à la loi sur le ministère public (parquet) - qui sont en cours d'examen par la Commission de Venise - concernant les procédures disciplinaires, l'évaluation du procureur général et les changements dans la composition du Conseil supérieur des procureurs a, au sein du système, déclenché des objections, voire une résistance. "

"Ces changements visent à rétablir la confiance dans les organes de l'État et devraient mettre en place des institutions durables fondées sur les normes européennes", ont ajouté les rapporteurs. "Nous appelons donc les autorités moldaves à veiller à ce que les réformes entreprises - aussi urgentes et nécessaires soient-elles - respectent les principes de l'État de droit ; les partis d'opposition et les représentants de la société civile doivent être impliqués et consultés pour garantir une législation de qualité. Nous avons également noté que des changements rapides sont intervenus dans les institutions de l'État au cours des dernières semaines, notamment la nomination de nouveaux responsables d'agences indépendantes de l'État. En outre, des évolutions significatives ont eu lieu dans les institutions judiciaires avec le limogeage ou la démission de hauts fonctionnaires du parquet : l'arrestation du procureur général M. Stoianoglu, désormais assigné à résidence, a suscité, chez certains de nos interlocuteurs et interlocutrices, des questions quant au respect des garanties procédurales ».

"Réformer le système judiciaire et le ministère public pour renforcer leur indépendance et, plus généralement, s'attaquer aux racines de la « captation de l'État » qui a prévalu jusqu'à présent dans le pays est un immense défi, pour lequel il n'existe pas de solution toute faite. Nous nous félicitons donc vivement de l'engagement renouvelé des autorités à travailler en étroite coopération avec le Conseil de l'Europe et son groupe de travail ad hoc de haut niveau sur la réforme de la justice, afin d'aborder des questions cruciales, notamment l'évaluation des juges et des procureurs, pour nettoyer le système de ses éléments corrompus."

Mme Lībiņa-Egnere et M. Fridez ont souligné que la bonne gouvernance implique la transparence de la vie publique : "Le parti au pouvoir dispose d'une large majorité au parlement et a donc une grande responsabilité

dans l'amélioration de la transparence du financement des partis politiques ; au parlement, cela devrait contribuer à empêcher les membres du parlement de "migrer" d'une faction à l'autre à l'avenir pour des raisons autres qu'idéologiques. Ce phénomène a été une source chronique d'instabilité politique au cours des dernières années. La mise en œuvre des recommandations émises par le GRECO à cet égard contribuerait à une plus grande transparence de la vie politique.”

Les rapporteurs ont également salué les progrès réalisés en matière de droits des femmes et félicité la République de Moldavie pour la ratification de la Convention d'Istanbul : "L'adhésion à cette convention phare du Conseil de l'Europe signifie une meilleure protection des femmes contre la violence et le respect de leurs droits fondamentaux dans tous les domaines de la vie. Cela confirme les progrès remarquables accomplis par le pays au cours des derniers mois, qui ont permis d'atteindre près de 40 % de femmes au Parlement et de voir des femmes occuper les plus hautes fonctions de l'État, notamment celles de Présidente de la République et de Première Ministre. Cette avancée est sans précédent dans l'histoire de la République de Moldavie et devrait inspirer d'autres pays d'Europe.”

Enfin, les rapporteurs se sont rendus à Tiraspol, où ils ont discuté du processus de règlement avec le négociateur en chef et ont demandé des informations sur la protection des droits humains, en particulier dans les prisons, y compris avec les représentants des ONG. Les rapporteurs ont noté la disponibilité des autorités *de facto* à engager un dialogue avec la Sous-commission sur les conflits entre Etats membres du Conseil de l'Europe de la commission de suivi de l'APCE sur la protection des droits humains dans le cadre du processus de règlement transnistrien. Les rapporteurs ont également visité l'école en écriture latine de Grigoriopol, relocalisée à Dorotcaia, et ont salué les efforts déployés par la communauté éducative pour assurer l'éducation des élèves malgré des circonstances difficiles.

Les corapporteurs de l'APCE pour le respect des obligations et engagements de la République de Moldova Inese Lîbiņa-Egnere (Lettonie, PPE/DC) et Pierre-Alain Fridez (Suisse, SOC) ont rencontré à Chisinau la Présidente de la République, la Première ministre, le Président du Parlement, le Vice-Premier ministre pour la réintégration, les ministres de la Justice et de la Santé, le Secrétaire d'Etat du ministère des Affaires étrangères et de l'Intégration européenne et la Gouverneure (Bashkan) de l'Unité territoriale autonome de Gagaouzie. Les rapporteurs ont également rencontré la délégation moldave auprès de l'APCE, ainsi que des dirigeants et des membres des factions politiques du parlement, la Présidente de la commission des affaires juridiques, des nominations et des immunités du parlement, des représentants des autorités judiciaires, le Procureur général *ad interim*, le Directeur du Centre National Anti-corruption, des avocats, ainsi que des représentants de la communauté diplomatique et de la société civile.

Les rapporteurs se sont également rendus à Tiraspol où ils ont eu des entretiens avec les autorités *de facto* et des représentants de la société civile.